

Campagne « Travailleuses et travailleurs migrants : pas des marchandises! »

Comité travail migrant du Front de défense des non-syndiqués

Le Comité travail migrant du FDNS est composé de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec FTQ, l'Association des aides familiales du Québec, le Carrefour d'aide aux non syndiqué-e-s, le Conseil central du Montréal métropolitain CSN, le Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale, le Centre international de solidarité ouvrière, le Centre justice et foi, le Centre des travailleuses et travailleurs immigrants et la Ligue des droits et libertés.

Proposition de campagne « Travailleuses et travailleurs migrants : pas des marchandises! »



L'objectif de la campagne : Sensibiliser les élu-e-s, les leaders de la société et la société civile à lever les obstacles aux respects des droits fondamentaux des personnes qui viennent ici, travailler sous le Programme de travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés.

Échéancier de la campagne : La campagne débutera le 7 octobre, Journée mondiale pour le travail décent et se terminera le 18 décembre, Journée internationale des migrants.

7 octobre : Un point de presse est convoqué pour lancer officiellement la campagne en matinée. Le point de presse a lieu à l'Association des aides familiales/UES 800, à 10 h. Les personnes qui prendront la parole sont invitées à arriver à 9 h 30.

À cette occasion, chacun des porte-paroles présentera un élément de nos revendications avec le slogan et prendra un « selfie » d'appui à la campagne. Chaque personne présente sera d'ailleurs invitée à faire de même! André Vanasse sera sur place la prise de photo et la mise en ligne!

La durée de la campagne est prévue du 7 octobre au 18 décembre qui marque la Journée internationale des migrants. Nous souhaitons, pour cette occasion, organiser un dîner à l'Assemblée nationale avec les porte-paroles des différents partis politiques en matière d'immigration et de travail.

Tout au long de la campagne, nous mobiliserons les membres du FDNS pour faire des représentations auprès des élu-e-s provinciaux sur les revendications identifiées pour la campagne.

Une action régionale sera organisée en octobre ou novembre, mais elle reste à développer pour le moment.

Outils de campagne : Un guide explicatif accompagnera les revendications que nous mettons de l'avant durant la campagne ainsi qu'un petit dépliant. Nous souhaitons également que la campagne puisse avoir un visuel fort. Il sera donc proposé que les personnes se prennent en photo sous forme de « Selfies » avec un message de soutien aux travailleuses et travailleurs migrants. Ces « Selfies » seront regroupés sur une page Facebook. Nous souhaitons que les élu-e-s adhèrent à cette action.

Nous aurons la chance de bénéficier de la plume de Jacques Goldstein, alias Boris, pour le visuel de la campagne. Nous aurons une caricature pour chaque revendication ainsi qu'une caricature plus générale pour la campagne.

Nous utiliserons également les capsules réalisées l'année dernière dans le cadre du 18 décembre comme outil de campagne et de mobilisation.

Voici les liens sur le site du Centre international de solidarité ouvrière CISO :

<http://www.ciso.qc.ca/?p=11321>

Les revendications de la campagne :

- **Que le gouvernement du Québec permette aux travailleuses et aux travailleurs migrants qui occupent des emplois peu spécialisés de se qualifier à la résidence permanente (sur la base du « Programme de l'expérience québécoise »). Le Québec doit prendre exemple sur le Manitoba.**

Revendication en bref : Permettre l'accès à la citoyenneté pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs étrangers temporaires.

Slogan : « Parce ces personnes travaillent chez nous, elles ont le droit d'être ici, chez elles! »

- **Que le gouvernement du Québec n'autorise l'embauche « de travailleurs étrangers temporaires » que sous permis de travail « semi-ouvert » (valide auprès de tous les employeurs d'un secteur), ou sous permis de travail « ouvert » (valide pour n'importe quels employeurs).**

Revendications en bref :

- Que le gouvernement du Québec mette fin au permis nominatif. C'est-à-dire que le permis de travail ne soit plus lié à un seul employeur.

- Que les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires aient le droit de changer librement d'employeur.

Slogan : « Fermons la porte aux abus : mettons fin à la dépendance envers un seul employeur! »

Que le gouvernement du Québec garantisse la liberté d'association et de négociation collective aux travailleuses et travailleurs agricoles et leur capacité à négocier librement.

Revendication en bref : Oui à la syndicalisation de tous les secteurs d'activités, y compris le secteur agricole.

Slogan « *Oui à la syndicalisation : Non au régime d'exception!* »

- **Assurer aux travailleuses qui viennent au Québec par le Programme des aides familiales résidentes une couverture systématique de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles.**

Revendication en bref : Que les travailleuses domestiques soient protégées contre un accident de travail ou une maladie professionnelle.

Slogans « Être protégé contre un accident de travail : un droit fondamental! »
« Droit à la CSST pour les travailleuses domestiques! »

- **Assurer une meilleure application des lois du travail aux travailleuses et travailleurs temporaires par exemple : assurer un traitement rapide et prioritaire des plaintes déposées à la Commission des normes du travail, effectuer des inspections chez les employeurs pour vérifier l'application des lois, autoriser la personne à rester au Québec durant les procédures, etc.**

Revendications en bref :

- Que des inspecteurs du travail vérifient le respect et l'application des lois dans les entreprises qui emploient des travailleuses ou des travailleurs étrangers temporaires.
- Assurer des mécanismes juridiques adaptés aux lois du travail qui permettent de traiter rapidement les plaintes déposées par les travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires.
- Qu'il soit interdit de rapatrier une travailleuse ou un travailleur dans le but d'empêcher le plein exercice de ses droits en cas d'accident de travail ou de litige avec l'employeur.

Slogans : « Droit à une défense pleine et entière, sans égard au statut! »
« Au Québec : pas de sous-classe de travailleuses et de travailleurs! »